



## Communiqué de presse Valence, le 21 décembre 2018

### **Le nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de la Drôme est lancé.**

**Eric SPITZ, Préfet de la Drôme et Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil départemental de la Drôme ont signé ce jour le nouveau Plan qui s'étendra sur la période 2019-2024.**

Construit sur les fondations du Plan 214-2018, ce nouveau Plan est le fruit d'un partenariat solide entre l'Etat, le Département de la Drôme et les acteurs du secteur (EPCI de la Drôme, les bailleurs privés et publics, les représentants des usagers, Caisse d'allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, fournisseurs d'eau et d'énergie), mobilisés ensemble pour garantir l'un des droits les plus fondamentaux des citoyens : celui d'accéder à un logement décent.

Le Plan 2019-2024 prend en compte les caractéristiques de la population drômoise (vieillesse, taux de chômage élevé, forte proportion d'allocataires RSA, faible niveau de revenus, précarité en hausse...) et a pour objectif de répondre au mieux et au plus près des besoins des Drômois fragilisés par la vie. Alors que 59 % des ménages drômois sont éligibles à un logement social, il apparaît que ce Plan est plus qu'indispensable, même vital pour un grand nombre de Drômois et Drômoises.

Les orientations du nouveau PDALHPD visent à résorber l'habitat indigne et à lutter contre la précarité énergétique, à développer une offre de logements adaptée aux besoins des publics du Plan, à fluidifier et faciliter le parcours de l'utilisateur, ou encore à prévenir le risque d'expulsion. Un plan qui dotera les professionnels de l'habitat d'outils indispensables pour répondre de la façon la plus efficace et adaptée.

La feuille de route est désormais fixée pour les 6 prochaines années, actant un principe clair : celui du « Logement d'abord ». Elle traduit toute la détermination avec laquelle l'Etat et le Département agissent de concert face à cet enjeu de société pour améliorer les conditions d'habitat des plus fragiles.

#### Contacts presse

Département de la Drôme : Céline Roupioz 04 75 79 26 57 - [croupioz@ladrome.fr](mailto:croupioz@ladrome.fr)

Préfecture de la Drôme : 04 75 79 29 46 / [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)